



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP J – Adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'université Paris 8.

Le président de l'université Paris 8,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation, BAP J – Adjoint-e en gestion administrative, organisé par l'université Paris 8 est composée ainsi qu'il suit :

Madame Chemin Marie-Line, Ingénieure d'étude hors classe, Présidente, Université Paris 8

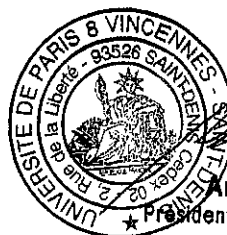
Madame Bellance Gerty, Assistante ingénieure classe normale, Experte, Université Paris Nanterre

Monsieur El Massaoudi Abdellah, Secrétaire administratif classe supérieure, Membre, Université Paris 8

Monsieur Coulibaly Jimmy, Ingénieur d'études classe normale, Suppléant, Université Paris 8

Article 2 : Le président de l'université Paris 8 est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Denis, le 20 mai 2026



Arnaud LAIMÉ
Président de l'Université Paris 8